



Demande d'assistance judiciaire en matière civile

Loi du 24 novembre 1981, article premier: l'assistance judiciaire est accordée, sur requête, à toute personne physique dont la fortune et les revenus ne sont pas suffisants pour lui permettre d'assurer les frais d'un procès devant la juridiction civile ordinaire ou devant la juridiction des assurances sociales sans entamer la part de ses biens qui est nécessaire à son entretien et à celui de sa famille.

«L'assistance judiciaire est refusée: a) si le requérant ne se trouve pas dans la situation décrite au premier alinéa; b) s'il apparaît clairement que les prétentions ou les moyens de défense du requérant sont mal fondés; c) s'il apparaît clairement que le procès ne serait pas engagé ou soutenu par un plaideur raisonnable plaissant à ses propres frais.»

En répondant d'emblée complètement à toutes les questions posées, vous nous mettez en mesure de prendre une décision plus rapidement.

Requérant :
(Nom) (Nom de jeune fille) (Prénom)

Date de naissance : Etat civil :

Origine : Profession :

Domicile : Depuis le

Prénom et âge des enfants :

Lorsqu'il s'agit de procès en divorce: date du mariage :

Renseignements sur la situation financière du requérant:

Gain: * par mois : ; * par heure : (avec un horaire hebdomadaire de travail de h.)

* Allocations familiales et pour enfants : par mois. Loyer mensuel, chauffage compris :

* Gain en nature (nourriture, logement, etc.):

* Autres avantages pécuniaires (commissions, pourboires, etc.):

* Le requérant a-t-il un ménage propre ou prend-il pension chez un tiers?

* Si le requérant ne fait pas ménage commun avec son conjoint et avec ses enfants, dans quelle mesure contribue-t-il à leur entretien?

* Dettes et poursuites éventuelles (**joindre un état justificatif**) Total Fr.

Amorties mensuellement (**joindre justificatifs**) à raison de Fr.

* Fortune mobilière et immobilière, économies :

* Profession, fortune et gain du conjoint du requérant :

* Dans quelle mesure ce conjoint contribue-t-il à l'entretien du ménage du requérant :

Observations éventuelles :

Contribution aux frais du procès:

Le requérant se déclare d'accord de rembourser les frais de procès qui seront avancés par l'Etat à raison:

a) * de versements mensuels de Fr.

b) * d'un versement global de Fr.

Etendue de l'assistance sollicitée:

1. Avance $\frac{* \text{ de la totalité}}{* \text{ d'une partie}}$ des émoluments de justice.

2. Assistance d'office d'un $\frac{* \text{ avocat.}}{* \text{ agent d'affaires breveté.}}$

Renseignements sur le procès:

Le requérant est $\frac{* \text{ demandeur.}}{* \text{ défendeur.}}$ Nature du procès :

Partie adverse (nom, prénom et adresse):

Indiquer s'il y a des délais arrivant prochainement à échéance:

* Biffer ce qui ne convient pas.

T. s. v. p.

